

DOCUMENTS
INDEX UNIT

MASTER

21 DEC 1950

M.		
----	--	--

RESTRICTED
SR/ LM/II
13 mai 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE ENTRE
LA COMMISSION DE CONCILIATION ET
LES REPRESENTANTS DU CONGRES GENERAL DES
REFUGIES.

tenue à Lausanne le Vendredi 13 mai 1949
à onze heures 30

Présents :	M. de Boisanger (France)	Président
	M. Yalcin (Turquie)	
	M. Ethridge (Etats-Unis)	
	M. de Azcarate	Secrétaire principal
	M. Aziz Shihadeh	
	M. M.N. Hawwari	Représentants du Congrès
	M. Nassib Bulos	général des réfugiés
	M. Zaki Barakat	

M. HAWWARI, au cours d'une déclaration, indique les origines du Congrès général des réfugiés, fait connaître que ce Congrès se considère comme la seule autorité représentant les réfugiés qui se trouvent en Palestine et attire l'attention sur les raisons les plus importantes pour lesquelles il est essentiel que le problème des réfugiés fasse l'objet d'un prompt règlement. Il énumère plusieurs mesures précises qu'il considère comme particulièrement urgentes et qui par suite devraient, à son avis, être prises immédiatement (Document ORG/13).

Le PRESIDENT remercie M. HAWWARI de sa déclaration et demande qu'un exemplaire en soit communiqué à la Commission en vue d'une étude plus approfondie. Un grand nombre des points mentionnés ont déjà été soulevés devant la délégation israélienne; ils n'ont pas tous reçu de solution satisfaisante mais la Commission n'abandonne pas les demandes adressées à

M. Eytan. La suggestion qui a été faite d'établir une Commission mixte d'enquête, afin de se rendre compte de l'état des biens des réfugiés en Palestine, est particulièrement intéressante et sera examinée avec une très grande attention.

M. YALCIN demande si l'on peut fournir des chiffres approximatifs sur le nombre des réfugiés qui ont été séparés de leur proche famille.

M. BULOS dit qu'il est difficile de donner une réponse à cette question : en effet, l'idée que se font les Arabes de la parenté " immédiate ", à cet égard, pourrait différer de la conception occidentale. Au moment présent il ne dispose d'aucun chiffre mais il essaiera de fournir des évaluations approximatives.

M. Yalcin ayant posé une question au sujet de la relation entre le Congrès général des réfugiés et le Haut Comité arabe, M. Bulos répond qu'il n'existe pas de relation, au sens propre. Le Congrès général des réfugiés ne reconnaît pas aux Etats arabes ou à une autre organisation quelle qu'elle soit, le droit de représenter les réfugiés qui se trouvent en Palestine même (à l'exclusion de la région de Gaza).

Le PRESIDENT remercie les représentants du Congrès général des réfugiés de la clarté avec laquelle ils ont exposé les problèmes essentiels. La Commission soumettra à une étude attentive la déclaration de M. Hawwari et soulèvera devant la délégation israélienne tous les points qui s'y trouvent mentionnés.